



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

7-Finances Locales
7.10-Divers

N° DP- 2022-26

Objet : Plateforme de marché locale « Ma Ville Mon Shopping » – code promotionnel « Fête de Noël »
Opération conjointe Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Caen Normandie – Intercom de la Vire au Noireau

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2020-12-6-14 en date du 16 décembre 2020 autorisant le déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » soit www.mavillemonshopping.fr, sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 5 janvier 2021, signée entre l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SYCOM, filiale du Groupe La Poste, relative au déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 11 janvier 2021 signée entre la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'Intercom de la Vire au Noireau et ses 9 communes partenaires, relative au partenariat pour la réalisation de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Considérant la mise en place d'actions et de dispositifs spécifiques, en complément de l'action de l'Etat et de la Région Normandie, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale,

DÉCIDE

Article 1 : De donner son accord pour la mise en place d'une opération conjointe entre la CCI Caen Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau, permettant la mise en place de codes promotionnels à l'attention des clients des entreprises du territoire intercommunal présentes sur la plateforme de marché locale www.mavillemonshopping.fr.

Il s'agit de mettre en œuvre une enveloppe de codes promotionnels pour les Fêtes de Noël du 1^{er} au 24 décembre 2022.

En cas de non épuisement de l'enveloppe, une ou des campagne/s de promotion sera/ont réalisée/s en 2022 ou 2023, dans la mesure où la validité de cette enveloppe est de 11 mois.

Le coût de ces codes promotionnels s'élève à 2 115 € (Deux milles cents quinze) euros TTC, pris en charge par les deux structures organisatrices, notamment grâce à la subvention « FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) » perçue par la CCI Caen Normandie :

- 2 115 € (deux milles cent quinze euros) TTC concernent la prise en charge de l'escompte promotionnel des codes, soit 70 bons d'achat en ligne de 30 euros pour 50 euros minimum d'achat via la plateforme, jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
- 1 057,50 € (mille cinquante sept euros et cinquante centimes) TTC seront pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau après refacturation de la CCI Caen Normandie.
- Aucun frais de gestion.

E-SY COM assure l'avance de trésorerie des codes promotionnels, qui seront remboursés par la CCI Caen Normandie en fin d'opération.

Décision du président n°DP-2022-26 du 28 novembre 2022



Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Vire,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- aux intéressés.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie

Le 28 novembre 2022

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau,

M. Marc ANDREU SABATER



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : 22 DEC. 2022